

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ptique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

ND: 44765

Déclaration de Maladie : N° S19-0001711

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : A0348 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KACITI FATIMA Date de naissance : 13/12/1971

Adresse : RUE 137 N° 59 SOULFA

Tél. : 0662 22 24 98 Total des frais engagés : 8250,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Jt. ARACH Heussaini Fatima 1^{er} étage
Ophtalmologue
242, Bd. Moulay Idriss 1, 2^{ème} Etage
Appt. 7, Massira 1 - Témara
Tel: 05 37 61 81 61

Date de consultation : 14/10/2020

Nom et prénom du malade : KACITI Fatima AYLANIS Age : 15 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Amelopne

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

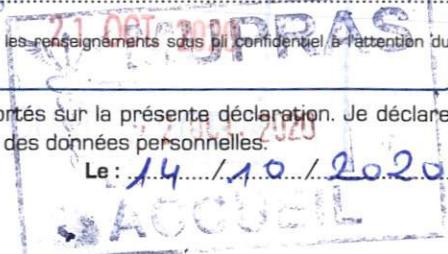
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CTS

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Le : 14/10/2020



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14.10.20	CS		250DH	

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
OPTIC RAYON	19-10-2020	3000,00 FFr.

Optic Khalfi

Opticien Optometriste

N° 1008

Date : 19-10-2022

Nom : KACIHI MOHAMED AYMANE

Docteur : ARAQI HAUSSAINI FATIMA ZAHRA.

N° de Facture :

		Prix
VL	OD : -1,25 OG : (3° -6,25) -1,00	700,00 800,00
VP	OD : OG : ODG :	
Verres	organiques ANTIREFlets ANTI-UV minérale Bleue	
Monture	Metal optique	1500,00
	Total :	3000,00

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Tous mille DH

CODE / INPE
170518084



113 Lotissements echabab 1^{re} tranche DEROUA

Patente N° 55802232 / RC: 21012 / IF: 20712014 / ICE: 001844556000086

Cabinet d'Ophtalmologie
Dr. ARAQI Houssaini Fatima Zahra

Ophtalmologiste

Ex. Attachée à l'hôpital Militaire

Mohammed V - Rabat

Ex. Attachée au CHU 20 Août. service
d'ophtalmologie pédiatrique - Casablanca



عيادة طب وجراحة العيون

الدكتورة عراقى حسيني فاطمة الزهراء

أخصائية في طب وجراحة العيون

طبيبة ملحقة سابقاً بالمستشفى العسكري

محمد الخامس الرباط

طبيبة ملحقة بالمستشفى الجامعي 20 غشت

قسم طب العيون الأطفال الدار البيضاء

14/10/2020

Témara, le

تمارة، في

Mr. KRCIHI Mohamed Aymane

Monture + verres correcteurs
Organiques Antireflets

OD = - 1.25

OG = - 1.00 (- 0.25 à 3°)

OPTIC KHALLI
Opticien Optométriste Agréé
Coopérative Elhabab Fer
N: 113 - DEROUA

Dr. ARAQI Houssaini Fatima Zahra
OPHTALMOLOGISTE
242, Bd. Moulay Idriss 1, Massira 1, 2^{me} Etage
App. 7, Témara
Tél: 05 37 61 81 61